

**Rapport Les Amis de la Terre et Oxfam France – Quoi qu’il en coûte : les banques françaises au secours de l’industrie fossile**

**Commentaire des banques**

**18.05.2021**

Dans un contexte de faible transparence de l’ensemble des financements et investissements des banques françaises, Les Amis de la Terre et Oxfam France ont souhaité informer les banques de leur rapport. Les Amis de la Terre leur ont transmis la méthodologie utilisée ainsi qu’une partie des données en avril 2021, puis leur ont adressé les résultats en les invitant à soumettre une réaction officielle. Les commentaires reçus de la part des banques ont été intégrés dans le rapport ou apparaissent ci-dessous.

**En préambule, les Amis de la Terre et Oxfam souhaitent souligner :**

- La méthodologie a été transmise à BNP Paribas (et est accessible en ligne), avec le détail de ses soutiens identifiés aux entreprises des énergies fossiles, en termes de financements sur janvier 2020-mars 2021 et en termes d’investissements au 31 décembre 2020. Aucun retour concret n’a été fait mettant en cause ces données avant publication du rapport.
- Les ONGs présentent ouvertement les volumes de soutiens de BNP Paribas aux entreprises des énergies fossiles et mettent l’emphase sur les financements de la banque aux entreprises qui se développent dans le charbon et les non-conventionnels, allant à l’encontre des impératifs climatiques et de la commande du ministre. Nous ne considérons pas que 100% de ces financements sont consacrés à ces secteurs, mais bien que 100% de ces financements vont aux entreprises actives dans ces secteurs. Nous démontrons donc bien que depuis début 2020 et la crise, BNP Paribas a largement fourni à l’industrie fossile des capitaux dont elle avait besoin, au risque d’augmenter son exposition à ces entreprises et aux risques qu’elles représentent.

**Droit de réponse BNP Paribas :**

Nous vous remercions pour l’opportunité de fournir un droit de réponse à votre publication. Tenant compte des éléments que vous nous avez transmis et sur lesquels se fonde cette étude, nous ne sommes pas en mesure de commenter les résultats que vous avancez, d’autant que les données fournies sont imprécises (pas d’information notamment sur le périmètre des investissements pris en compte). La méthodologie que vous utilisez conduit à une extrapolation grossière de nos soutiens aux énergies fossiles :

- Elle ne tient pas compte de la part des énergies fossiles dans les activités des entreprises et fait au contraire le postulat que 100% des soutiens bancaires aux entreprises considérées dans votre étude sont destinés aux énergies fossiles.
- La même méthodologie s’appliquant au montant des financements au pétrole et gaz de schiste, elle aboutit au résultat absurde qui consiste à considérer que 100% de nos financements aux Majors seraient consacrés au pétrole et gaz de schiste alors que cette source d’énergie représente pour certains d’entre eux seulement 10% de leur production.

Ainsi, nous ne reconnaissons pas le montant que vous présentez comme un volume de « crédit aux entreprises des énergies fossiles entre janvier 2020 et mars 2021 ». Nos financements au pétrole et au gaz à fin 2020 s'élevaient à 35,1 milliards d'euros – une information publique dans notre [reporting financier](#) – et ne correspondent absolument pas à une année de crédits mais au stock de crédits accordés sur plusieurs années.



## « Recherche financière des Amis de la Terre », mai 2021

### Droit de réponse du Crédit Agricole

Nous souhaitons tout d'abord souligner la difficulté à répondre sur les chiffres que vous avancez : tant sur ceux de votre mail qui additionnent les soutiens de plusieurs banques dont le Crédit agricole à une même entreprise ou à un même secteur et sur lesquels une réponse ne peut par définition vous être donnée en notre seul nom ; que sur ceux des fichiers joints qui l'accompagnent et présentent les encours supposés du Groupe sans précisions sur le périmètre des portefeuilles que vous dites analyser (fichiers à bonne date reçus, qui plus est, tardivement).

Mais au-delà des chiffres eux-mêmes nous souhaitons nous exprimer sur le parti pris méthodologique que vous avez choisi pour les présenter.

Nous contestons ce parti pris qui aboutit, selon nous, à une vision contreproductive de l'activité et du rôle d'une banque dans la transition énergétique.

En effet les chiffres que vous publiez pour établir notre soutien aux énergies fossiles (charbon et hydrocarbures) prennent en compte 100% de nos financements et investissements dans les entreprises ayant une part de leur activité dans ces énergies et ce, quel que soit le poids de cette part - significatif ou marginal - dans le chiffre d'affaire global de ces entreprises.

Comme vous le savez, c'est un parti pris méthodologique divergent que nous avons adopté et qui nous semble refléter la réalité des enjeux financiers et économiques du secteur énergétique.

Conformément à notre engagement de transparence pris dans le cadre de notre stratégie climat en juin 2019, nous avons choisi de publier l'exposition de nos portefeuilles aux différentes énergies (fossiles et non fossiles).

- La définition précise de notre exposition aux énergies fossiles que nous avons adoptée est la suivante (pour ce qui est des financements non dédiés) : le résultat des montants investis/financés par le Groupe Crédit Agricole dans une entreprise ayant une activité dans une énergie fossile, rapporté à la part relative de cette activité dans le chiffre d'affaire total de l'entreprise (données Trucost).

C'est ce qui nous a permis de publier notre mix énergétique (i.e. les expositions aux différentes énergies de nos métiers de financement et d'investissement) pour 2019 et 2020, telles que vous pouvez les retrouver dans notre DPEF 2020 et dont vous trouverez un extrait plus bas (\*).

C'est cette approche qui nous permet d'avoir une démarche granulaire vis-à-vis des acteurs du secteur de l'énergie, une démarche guidée avant toute chose par la volonté que nous avons de les accompagner vers une trajectoire favorable à la transition climatique.

A l'inverse, l'approche binaire consistant à considérer 100% des montants investis/financés dans une entreprise quelle que soit la part de son chiffre d'affaires dans une énergie fossile nous paraît aller à l'encontre de la poursuite de cet objectif.

A titre d'illustration, nous nous interrogeons notamment sur la présence d'EDF dans votre liste d'entreprises charbon dans lesquelles le Groupe investit (actions et obligations). En effet, selon les données que nous utilisons, l'exposition charbon d'EDF est inférieure à 0,5% du chiffre d'affaires de l'entreprise (bien inférieure donc au seuil de 20 ou 25% retenu par la Global Coal Exit List), tandis que la part de leurs activités dans le développement des énergies renouvelables est nettement plus importante. En l'occurrence, cette exposition charbon d'EDF semble provenir de quelques filiales en Chine, dans lesquelles en tout état de cause nous n'investissons pas directement. A notre sens, EDF est un acteur qui contribue d'ores et déjà de façon significative à la transition énergétique et c'est à ce titre que nous le soutenons.

De même, l'inclusion de Nextera dans la liste illustre cette approche peu discriminante. Nextera est le premier producteur mondial d'énergies renouvelables (ses capacités lui permettraient d'alimenter totalement en électricité un pays comme la Belgique). FPL, sa « Utility » (société productrice et distributrice d'électricité) historique, vient de fermer sa dernière centrale à charbon. Lors de son acquisition en 2020 de Gulf Power, dont le portefeuille comprenait encore une part de génération électrique au charbon (qui représente moins de 5% de la capacité de génération au niveau du groupe), Nextera a clairement indiqué sa volonté de fermer et reconverter rapidement ces unités.

Même dans le cas d'acteurs ayant une exposition aujourd'hui plus importante au charbon tels que Anglo-American ou BHP Billiton (respectivement 19 et 20%), l'enjeu reste, pour une banque telle que la nôtre, de s'assurer que ces entreprises s'engagent véritablement dans une dynamique de transformation de leur modèle d'affaires.

Nous nous en assurons de plusieurs manières : en ce qui concerne les entreprises charbon, nous avons pris des engagements désormais connus et que nous avons commencé à mettre en œuvre tout au long de l'année 2020 :

- Désinvestissement effectif des développeurs de nouvelles capacités charbon
- Demande de plan de retrait à nos clients d'ici fin 2021 conforme à notre calendrier de sortie à 2030 et 2040, la stratégie de retrait étant appréciée de façon granulaire en tenant compte de la zone d'implantation des entreprises, de leur chiffre d'affaires réalisé sur le charbon et du niveau d'ambition de la stratégie.
- Note de transition climatique qui nous permet d'apprécier le degré et la vitesse de la transformation engagée (la communication ou l'absence de communication de ce plan de retrait en étant un paramètre essentiel), et le cas échéant d'ajuster l'intensité de notre relation commerciale avec nos clients.

En ce qui concerne les autres énergies fossiles, c'est la même démarche fondée non pas sur l'exclusion mais sur l'accompagnement de nos clients dans une trajectoire de transition qui fonde notre approche. Là encore, l'outil que nous avons développé, la note de transition climatique, nous permet de piloter l'intensité de notre relation commerciale à un client en fonction de notre appréciation des mesures et moyens qu'il met en œuvre pour engager et/ou accélérer la décarbonation de son activité.

Sortir purement et simplement de ces entreprises, en leur retirant nos financements ou en désinvestissant, serait pénaliser des acteurs certes « bruns » à l'heure actuelle mais qui contribuent d'ores et déjà à la transition énergétique ou bien qui ont commencé à engager cette transformation.

Ce serait aussi nier que, selon bon nombre de scénarios alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, dont le Sustainable Development Scenario de l'AIE sur lequel se fonde notre stratégie climat, les hydrocarbures auront encore une place dans le mix énergétique mondial en 2040, malgré une tendance globale et souhaitable à la réduction (-36% pour le pétrole et -12% pour le gaz dans le SDS) alors que la population devrait croître de 20% à cet horizon.

Notre stratégie climat n'a pas pour objectif de ne financer que les acteurs déjà « verts » mais bien d'accompagner la transition de tous les acteurs économiques, quel que soit leur point de départ. Nous considérons que ce n'est qu'ainsi que se fera la décarbonation de nos propres portefeuilles, et non par la simple vente de nos participations à d'autres institutions financières, sans effet sur l'économie réelle et les émissions de gaz à effet de serre (avec le risque que les financements basculent vers des acteurs privés, peu ou pas transparents, les éloignant des contrôles par la société civile ou les régulateurs.)

Enfin, nous tenons à souligner deux derniers points de divergence méthodologique, concernant spécifiquement le volet « financements » de votre fichier.

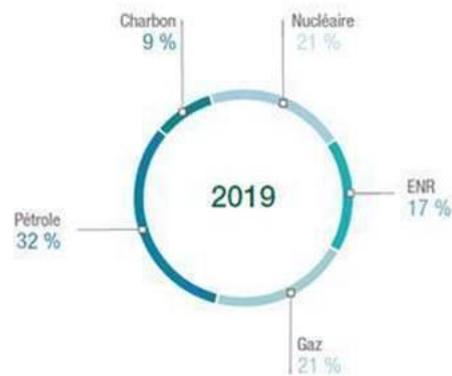
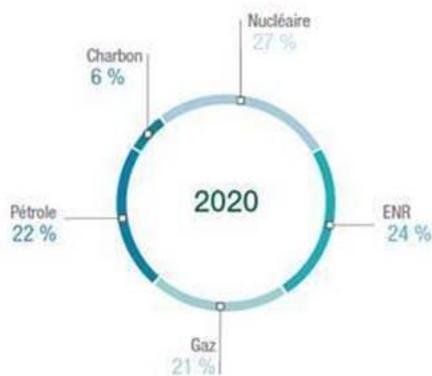
- Vous mettez en effet sur le même plan des financements qui sont à notre bilan - prêts/crédits –, et des émissions de marché qui ne le sont pas, pour lesquelles la banque joue seulement le rôle d'intermédiaire entre des investisseurs réels et des émetteurs. Ces règles de calcul qui amalgament des interventions de nature différente ne reflètent pas, selon nous, la réalité de nos activités de financement.
- En ce qui concerne les financements du pétrole et gaz de schiste, selon votre propre méthodologie, parmi les entreprises que vous citez dans la colonne des crédits, nous n'avons octroyé aucun nouveau financement aux sociétés citées (hormis BP et Shell pour lesquels les financements s'inscrivent dans un cadre bien plus large que leur seule activité schiste, notamment celui de gestion de la crise liée à la pandémie). Nous rappelons en effet que nous avons décidé début 2020 de mettre un terme à notre activité de financement structuré des producteurs indépendants américains de pétrole et gaz de schiste, ce qui veut dire cessation de toute nouvelle origination de financement et sortie progressive des dites relations.

(\*) Vous trouverez nos données pour l'année 2020 (vs l'année 2019) sur nos encours de financement et leur pourcentage respectifs dans différents secteurs énergétiques dans notre Document de Référence 2020, p.65 et suivantes, dont voici un extrait :

## Mix énergétique Amundi

### Activité de gestion d'actifs

(en millions d'euros)	2020	2019
<b>TOTAL</b>	<b>10 811</b>	<b>12 598</b>
Gaz	2 242	2 675
Pétrole	2 366	4 114
Charbon	719	1 094
Nucléaire	2 900	2 613
ENR	2 584	2 102



## Mix énergétique CACIB

### Activité de financement des grandes entreprises

(en millions d'euros)	2020	2019
<b>TOTAL</b>	<b>17 994</b>	<b>17 969</b>
Gaz	5 644	5 210
Pétrole	7 428	8 520
Charbon	326	450
Nucléaire	80	72
ENR	4 516	3 717

